

AVIS PUBLIC



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2026)

AVIS EST DONNÉ, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qu'un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption, d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2026, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mercredi 26 novembre 2025 à compter de 19 h**, à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, salle J.C. Victorien Roy.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj